



MERVILLE

006

Séance du 26 FEVRIER 2021

Chantal AYGAT

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vendredi 26 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation :

Présents : 22

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Mesdames Patricia OGRODNIK, Alexandrine MOUCHET,
Messieurs Thierry VIGNOLLES, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFÉ, Adjoins au Maire,
Mesdames Nelly AUGUSTE, Katia ZANETTI, Virginie LARROUX, SAINT-AUBIN Fabienne, Monique NICODEMO-SIMION, Michèle SANTACREU, Evelyne PATEY, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Jean-François LARROUX, Michel HANNE, Fabrice MARTINEZ, Franc CORTESE, Laurent LESUEUR, conseillers municipaux.

Procurations : 6

Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Monsieur Thierry VIGNOLLES,
Madame Morgane GUILLEMOT donne procuration à Monsieur René BÉGUÉ,
Monsieur François GAUTHIER donne procuration à Madame Alexandrine MOUCHET,
Madame Sylviane GABEZ donne procuration à Monsieur Michel HANNE,
Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Madame Virginie LARROUX,
Madame Barbara KIRCH donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK.

Absente : 1

Céline BREIL

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick DI BENEDETTO

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de Conseillers présents : 22

Nombre de Conseillers votants : 28

Date de convocation : **18 février 2021**

Date d'affichage : **18 février 2021**

La séance est ouverte à 18H30, séance publique.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2021

FINANCES LOCALES :

- 1/ Débat d'orientations budgétaires 2021
- 2/ Approbation du plan de financement prévisionnel du projet de réfection de la toiture de la salle polyvalente

RESSOURCES HUMAINES ET PERSONNEL TERRITORIAL :

- 1/ Modification du tableau des effectifs de la commune

QUESTIONS DIVERSES :

✚ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2021

Madame le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal qui s'est déroulé le 27 janvier 2021.

Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal, à la majorité (27 voix pour et une abstention de Madame NICODEMO-SIMION pour cause d'absence), approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal qui s'est déroulé le 27 janvier 2021.

I. FINANCES LOCALES

1.1 Délibération 2021/006 : Débat d'orientations budgétaires 2021

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venu préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un Rapport (ROB), qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Afin de permettre au conseil municipal de débattre de manière éclairée, il a été adressé à l'appui de la convocation et de la note de synthèse pour la présente réunion un document intitulé débat d'orientations budgétaires 2021 apportant des informations financières aux élus municipaux. Celui-ci est présenté à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice comptable 2021,

PRECISE que le document sera annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.2 Délibération 2021/007 : Approbation du plan de financement prévisionnel du projet de réfection de la toiture de la salle polyvalente

Par délibération n°2020-046, la commune de Merville formulait une demande de subvention auprès des services de l'Etat et de la région Occitanie concernant le projet de réfection de la toiture de la salle polyvalente.

En effet, ce bâtiment, très fonctionnel pour les activités de la commune, date des années 1980. Malheureusement, il présente une structure défaillante au niveau de la toiture. De nombreuses fuites et infiltrations d'eau surviennent par temps de pluie. Malgré quelques réparations effectuées, le problème persiste et tend à s'aggraver.

Cette salle polyvalente présente un intérêt public certain car elle abrite de nombreuses activités et manifestations :

- Activités sportives en salle (basket-ball, handball...)
- Activités scolaires
- Activités associatives (marché de Noël, lotos, festival des arts...)

Afin de ne pas entraver la continuité du service public ni empêcher la tenue des activités et autres manifestations, la commune souhaite procéder à la réfection de cette toiture.

Chantal AYGAT

Depuis, le plan de financement a été affiné. La préfecture nous a octroyé une subvention de 52 380.00 €.

Par mail en date du 15 février dernier, la préfecture de Haute-Garonne nous demande d'entériner une délibération adoptant le plan de financement prévisionnel retenu pour l'attribution de cette subvention.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût des travaux estimés : 174 600.00 € HT

Etat « DSIL plan de relance »	52 380.00 €	30 %
Région OCCITANIE	52 380.00 €	30 %
Autofinancement	69 840.00 €	40%
TOTAL	174 600.00 €	100%

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus dans le cadre de l'opération de réfection de la toiture de la salle polyvalente,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

1.3 Délibération 2021/008 : Modification du tableau des effectifs de la commune

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que vu :

Le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du jeudi 25 février 2021,

Vu les lignes directrices de gestion entérinées par le comité technique et l'autorité territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services,

Dans le cadre de la valorisation de la carrière de certains agents, il est proposé de :

- Supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (cat C) aux services techniques et créer un emploi d'agent de maîtrise (cat C),
- Supprimer un emploi d'adjoint administratif (cat C) aux services administratifs et créer un emploi de rédacteur (cat B),
- Supprimer un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (cat C) aux services administratifs et créer un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe (cat C),
- Supprimer un emploi d'adjoint d'animation (cat C) au service enfance jeunesse et créer un emploi d'animateur (cat B),
- Supprimer un emploi d'adjoint d'animation (cat C) au service enfance jeunesse et créer un emploi d'animateur (cat B)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs de la commune comme annexé à la présente délibération,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

III. QUESTIONS DIVERSES

✚ NEANT

La séance est close à 20h00.

Le Maire,
Chantal AYGAT

Le Secrétaire de séance,
Patrick DI BENEDETTO